

**Arrêté autorisant l'implantation d'un échafaudage
au droit de l'immeuble sis « 2, avenue des Prades »
- S^{té} BARRE Couverture 12320 LUNEL -**

LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le dossier de permis de construire PC.012.138.23.A.0023 autorisant Mme Audrey BESSON à réaliser des travaux de restauration sur l'immeuble G 875 situé « 2, avenue des Prades »,
- Vu la demande déposée par l'entreprise de couverture **BARRE Couverture – M. Olivier BARRE** 12320 Lunel, afin d'implanter un échafaudage au droit de l'immeuble situé « 2, avenue des Prades » : 1 côté parking et 1 côté avenue, à partir du jeudi 16 novembre 2023.
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité publique,
- Considérant que ces travaux imposent, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation sur ces voies.

- A R R E T E -

- Article 1^{er} - **OBJET** :
Une autorisation est délivrée à l'entreprise de couverture **BARRE Couverture - M. Olivier BARRE** pour implanter un échafaudage au droit de l'immeuble situé « 2, avenue des Prades » ; 1 côté parking et 1 côté Avenue.
- Article 2 - **DURÉE** :
L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable à **partir du jeudi 16 novembre 2023, pour la durée des travaux de réfection de la toiture.**
- Article 3 - **PRESCRIPTIONS GENERALES** :
Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.
- Article 4 - **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES** :
- la circulation des véhicules sera maintenue sur chaussée rétrécie au droit de l'immeuble « 2, avenue des Prades »,
- le stationnement sera interdit aux abords du chantier,
- La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise **BARRE Couverture.**
- Article 5 - **EXECUTION** :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 15 novembre 2023.



Jean-Philippe PÉRIÉ,
Maire de Marcillac-Vallon